



Le courrier des domaines



L • S • T

n°16 Octobre 2013

Editeur Responsable : Fabien Lardinois – 5 route de France-5377 Baillonville
Bureau de dépôt :

Edito : Quelqu'un se soucie-t-il encore des habitants
vivant en zones de loisirs ?

On est en droit de se poser des questions par rapport à l'actualité de l'habitat permanent dans les zones touristiques (campings, parcs résidentiels,...). Nous parlons d'une part de ce que vivent les habitants. D'autre part, de la réaction ou de l'absence de réaction politique satisfaisante. Ce qui touche les plus pauvres au plus près, leur insécurité d'existence, leur insécurité d'habiter en lien avec les autres dimensions de la vie fait difficilement débat. Les priorités sont ailleurs. La pauvreté n'est pas rentable électoralement. Rendez-vous le 17 octobre à 17h 30 au Parlement wallon pour la journée mondiale du refus de la misère.

Equipe du courrier

Sommaire

Edito :	p. 1
Pincemaille : presse : la Province	p. 2
(suite) Prise d'otages...	p.3-5
Onhaye : de l'eau et de l'électricité...	p.5-7
Tohogne – mémorandum logement	p. 7-8
Plaidoyer pour un habitat durable.	p 9-12

Pincemaille : ce qu'en dit la presse

« 33 familles viennent de recevoir leur ordre de départ de la part du propriétaire, pour le 1er octobre prochain. Il s'agit en fait de l'arrivée à échéance des contrats de location pour 33 parcelles occupées par les résidents. Pour nombre de ces familles en butte à des difficultés sociales importantes, cela équivaut à se retrouver sans logement « Je refuse de céder à ce chantage » s'indigne la bourgmestre. *Face à quelqu'un qui ose déclarer qu'il reviendra tout de suite sur son renon si la commune se charge de réaliser les voiries. Alors même que le statut privé de celles-ci a été établi par jugement du juge de paix de Binche. La Commune ne peut donc même pas intervenir »...*

« Mais la problématique reste énorme. À ce jour près de 200 personnes ont été relogées de manière volontaire et 75 chalets ont été démolis. « *Hélas plusieurs résidents ne souhaitent pas partir. Comme cette dame de 80 ans, qui habite Pincemaille depuis... 37 ans* », s'attriste la bourgmestre. *De plus, de nouvelles familles arrivent parce que c'est la seule alternative à la rue ou aux marchands de sommeil qu'elles ont pu trouver ! » ...*

« L'actualité du jour, elle, est brûlante : où les 33 familles vont-elles pouvoir trouver à se reloger ? » La Province du 26 juin 2013

Une prise d'otages au domaine de Pincemaille

Mettons donc au centre de nos préoccupations et de nos inquiétudes le vécu des habitants. Au domaine de Pincemaille à Estinnes, dans le Hainaut, 39 familles ont reçu le renon de leur propriétaire.

Il ne renouvelle donc pas le bail arrivé à terme. On lui prête l'intention de le faire petit à petit avec le total des 135 familles, soit 270 personnes.

Pour rappel, un propriétaire unique possède l'entièreté des terrains. Les habitants paient une location pour la parcelle sur laquelle ils ont construit un chalet. Le propriétaire n'entretient plus l'endroit depuis

longtemps (les chemins, le réseau de distribution d'eau). Il est aussi empêtré dans des affaires judiciaires avec la Société Wallonne Des Eaux envers laquelle il a une énorme dette.

Il dit aussi qu'en agissant ainsi, il fait pression sur la commune pour qu'elle intervienne dans les frais de réfection des routes. Il prend carrément les habitants pour des otages. Et si finalement ça arrangeait bien tout le monde ?

« Nous ne nous laisserons pas faire. Nous nous défendrons. Nous resterons chez nous. », disent les habitants.

Et la réaction politique ?

Les autorités communales en appellent au gouvernement. Des parlementaires régionaux interpellent aussi. La ministre qui coordonne le plan HP dit qu'elle va faire une note au gouvernement. Elle annonce la venue d'un capteur de logements. Cette personne aidera à chercher du logement dans le privé. L'offre de logements sociaux est trop faible. On se renvoie aussi la balle entre ministres. Les élections 2014 se profilent.

A un niveau qui dépasse le cadre du domaine de Pincemaille, le 18 juillet dernier, certains parlementaires écolos ont fait une conférence de presse au parc résidentiel du lac de Bambois (Mettet). Cela se passe se passait à cet endroit parce que la commune de Mettet est particulièrement dynamique et exprime dans les faits sa volonté d'améliorer la qualité de vie des habitants du parc résidentiel.

Les écolos font des propositions afin de garantir le droit d'habiter pour ceux qui habitent déjà dans ces zones touristiques. Ils veulent inscrire ce droit dans la durée en améliorant la qualité de vie des habitants (eau, électricité, ramassage des ordures, routes,...). Cette initiative aurait pu provoquer un débat politique. La ministre qui coordonne ces compétences l'a balayée d'un revers de la main.

« On n'a pas attendu le gouvernement wallon pour travailler », dit le bourgmestre de Mettet à propos de la régularisation du parc résidentiel du lac de Bambois.

Du chantage à une annulation conditionnée ?

Domaine de Pincemaille : suite. On dit dans le domaine que le propriétaire aurait l'intention « de ne pas persister dans son intention de congé-renon envoyée aux locataires de diverses parcelles, cette demande pouvant être considérée comme annulée. » Ce retour de situation serait conditionné par l'adhésion d'une proportion des habitants du domaine à des conditions.

Mais, à ce jour, le 2 octobre 2013, les locataires n'ont toujours pas reçu de recommandé annulant leur renon qui prenait cours ce 1^{er} octobre. Veut-on vraiment maintenir l'insécurité jusqu'au bout ?

Parmi les conditions, il y aurait : la nécessité de voir le domaine reconnu comme zone d'habitat. Les résidents s'engageraient à entretenir les chemins. Ils devraient aussi collaborer à résoudre les problèmes qui existent avec la Société Wallonne Des Eaux.

Nous tenterons d'analyser plus en détail avec les habitants ce qu'il en retourne. De nombreuses versions circulent, certaines tantôt réalistes, d'autres illégales. Rappelons que le domaine est frappé de saisie conservatoire ! Le propriétaire est donc bloqué et ne peut rien vendre.

A Onhaye : l'accès à l'eau et à l'électricité

Le Rapport Général sur la pauvreté (1995) attirait déjà l'attention sur l'habitat dans ce qu'on appelait génériquement les campings en posant la question : « Ultime refuge ou alternative intéressante ? ». Les associations qui participaient à ce dialogue sont d'accord pour dire que « toute forme d'habitat, même transitoire, doit rester décente. »

L'accès à un logement décent, accessible financièrement, maîtrisable quant à sa superficie, et plus encore au niveau énergétique, est difficile sinon impossible pour les plus pauvres dans le marché traditionnel du logement.

Face à l'inaccessibilité du droit au logement pour tous, nous trouvons important de leur reconnaître cette capacité de trouver, d'inventer un mode de logement en résistance à la misère.

Le gouvernement wallon a adopté en 2002 le plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques. Le but est de permettre le départ et d'accompagner les habitants qui désirent s'en aller sur base volontaire.

La phase 1 vise le relogement de tous les habitants des campings et des infrastructures de loisirs situées en zone inondable. Un peu plus tard la phase 2 concerne les habitants des infrastructures hors zone inondable. Soit on continue à vivre en zone de loisirs, soit il faut partir, soit on passe en zone d'habitat moyennant le respect de certains critères liés à la zone d'aménagement du territoire.

La commune d'Onhaye a adhéré au plan HP. Une concertation a démarré entre les autorités communales et les habitants du domaine mayeur François. LST a été acteur, et l'est toujours. Les habitants ont pu exprimer leur volonté de continuer à habiter dans le domaine.

Il fallait pour cela sortir le domaine de l'insalubrité et faire des travaux (installation d'eau, d'électricité, voirie, éclairage public), et donc pouvoir les financer. On peut rappeler que le domaine avait été déclaré insalubre à cause de la vétusté et de la dangerosité de l'installation électrique.

De même, une quantité d'eau impressionnante d'eau, à cause des fuites, se déversait directement dans le sol et augmentait chaque mois la dette du domaine.

Trouver les subventions nécessaires a pris plusieurs années. Les travaux ont aujourd'hui été réalisés. Il y a eu des retards. Les routes ne sont pas à la bonne dimension.

Ca a été pour les habitants, une attente, un combat, un espoir suivi de découragements, qui a duré entre 8 et 10 ans. Combien sont partis ? Combien sont morts ?

Quitter le non-droit pour vivre mieux. Il y a là comme une balance, d'un côté le résultat positif, de l'autre, les pertes humaines, financières. Ca a coûté. Quant au raccordement, au départ prévu autour de 2000€ il approche pour certains les 4000 à 5000€ suivant le lieu d'éloignement de l'habitation, l'état de santé (s'il faut faire appel à quelqu'un d'autre pour creuser)...

OK le CPAS a permis un système d'épargne-emprunt à 0%. Il a fallu également se mettre en conformité par rapport au contrôle de Vinçotte et donc corriger ou refaire l'installation électrique intérieure. La dette du domaine (eau, électricité) est aujourd'hui la seule chose qui reste dans la copropriété. Dans le système de la copropriété, un habitant est solidaire de la dette de ceux qui ne paient pas.

Rappelons que depuis les travaux, chaque habitant devient personnellement client des sociétés de distribution d'eau et d'électricité.

Et chez les amis de Tohogne ?

Voici ce qu'un ami habitant Tohogne nous dit suite à la visite d'un inspecteur de la Région Wallonne qui recommande de démolir certaines habitations ou de partir parce qu'ils sont en infraction par rapport à la législation de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Cet ami et ses potes sont venus régulièrement à la permanence de LST à Jemelle.

« Bonjour,

La situation actuelle est que nous ne savons rien et attendons. Notre "bon" bourgmestre a l'air de vouloir faire traîner les choses en longueur dans un sens comme dans l'autre.

Car une chose est bizarre : une seule personne a reçu le PV de constatation du fonctionnaire délégué datée du 05/07/2013 et personne d'autre. Essaierait-t-il de "calmer" l'urbanisme ?

J'ai clairement dit à ce fonctionnaire, quand il m'a dit que j'aurais dû faire comme certains, commencer à démonter, que je ne partirai d'ici que dans une caisse ou manu militari.

Amitiés. »

Elections 2014 : Mémoire logement

Des associations et des services wallons, bruxellois et flamands concernés par la problématique du logement des plus pauvres se rassemblent dans le cadre du Service de lutte contre la pauvreté à Bruxelles.

Les élections de 2014 s'annoncent déjà. Le groupe travaille à écrire un mémorandum à présenter aux différents partis politiques lors de la campagne électorale. L'idée, c'est de réaffirmer des principes de base. C'est aussi essayer d'obtenir dans la législation belge une obligation de résultat par rapport au droit au logement.

Le principe du droit au logement pour tous est écrit dans la constitution belge. Mais dans la réalité, l'accès au logement pour les plus pauvres est difficile. Nos histoires sont remplies de récits de logements insalubres, de loyers trop chers, d'expulsions, de frais de

chauffage trop élevés. Comment faire pour que ce soit plus accessible tout en ne mettant pas en place des choses pires encore ?

Plaidoyer pour un habitat durable

UN HABITAT DURABLE POUR TOUS.

RENCONTRE AVEC DES DÉPUTÉS DU PARLEMENT WALLON.

Le logement une nécessité vitale, et un droit fondamental, reconnu comme tel dans la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et la Constitution Belge. Répétons-le encore une fois. Mais trop souvent sa mise en œuvre est limitée, notre vie témoigne.

Un dialogue

Il y a eu le 12 octobre 2012 la Journée Mondiale du refus de la Misère sur le thème : « *Droit au logement : simplement s'abriter ou habiter durablement quelque part ?* ». Déjà, nous étions nombreux à nous être mobilisés au Parlement wallon.

En écho à cela, nous avons écrit un papier expliquant notre regard sur l'habitat : le plaidoyer habitat durable. Il est issu d'un partage avec différentes associations citoyennes investies dans le développement durable, membres d'Associations 21.

Une fois écrit et publié, il était important de transmettre ce plaidoyer aux députés wallons et de pouvoir en discuter avec eux. Nous avons donc initié une rencontre au Parlement wallon.

Elle a eu lieu le jeudi 30 Mai. Nous étions une bonne trentaine de personnes : une délégation d'Associations 21, d'ATD-Quart Monde, et de LST, soutenues également par un groupe de TSE-

Luxembourg (merci !). Six parlementaires et deux conseillers étaient là pour nous entendre et échanger avec nous.

Le difficile accès au droit au logement

Comment expliquer le défaut d'accès au droit logement ? Nul n'en doute, c'est la manière dont la société actuelle se développe, et qui implique une mauvaise répartition des richesses, ainsi qu'une détérioration de l'environnement. Le logement est devenu une marchandise, objet de spéculation et donc inaccessible aux plus pauvres.

Différentes lois, quant à elles, encadrent ce droit au logement. Elles ont pour but de favoriser son accès. D'autres lois encore sont en discussion.

Mais pour nous, il était essentiel de questionner ces lois au départ de ce que l'on connaît bien : nos vies : ces expulsions pour cause d'insalubrité, la difficulté de trouver un logement, les demandes de remboursement des Adels, la mise en place du plan habitat permanent, les compteurs à carte, les loyers exorbitants, les refus du propriétaire parce que l'on a un revenu ou une caution émanant du CPAS...

On a questionné ces législations qui produisent la misère. On était là pour mettre en avant les implications des lois actuelles, et aussi les contradictions entre la loi, et son application.

Trop souvent les parlementaires légifèrent et ne se rendent pas compte des effets négatifs, parfois même catastrophiques sur la vie des gens.

Si l'on ne prend pas cela en considération, la problématique du logement au départ de ce qui se vit actuellement, au départ de nos conditions de vie, cela va s'empirer.

Vous avez dit « habitat durable » ?

On a donc parlé d'habitat durable. Kezako ? L'habitat durable, pour nous, intègre notre logement mais aussi notre quartier et les infrastructures de notre ville. Il s'agit de notre cadre de vie dans son ensemble. La première étape vers un habitat durable est de bénéficier d'un logement décent qui nous permette de maintenir vivant le lien social, de préserver notre santé et de vivre dignement sur base de nos revenus.

Partager et être entendu.

« C'est important. C'est important ce qui s'est passé ce matin. C'est important qu'on ait eu la parole. C'est vraiment bien. On a pu parler. Après est-ce qu'on a été entendu ? Je crois. C'est important qu'ils entendent ce que l'on vit. » Emmanuel

« Souvent, les lois se retournent contre nous faute de budget adéquat. Pourtant, le non-respect du droit au logement coûte cher. Par exemple. Le plan Habitat Permanent devrait aider les personnes qui le souhaitent à quitter les campings et les

domaines où la vie est difficile pour avoir un meilleur logement. Mais les budgets ne suivent pas pour assurer un vrai droit au relogement. Alors, nous voyons comme résultat de ce plan, que des personnes, des familles sont expulsées, leurs caravanes détruites, elles perdent le peu qu'elles avaient. Des personnes âgées sont envoyées dans des homes où elles ne voulaient pas aller, des familles se retrouvent à la rue, ou dans des centres d'accueil, des enfants sont placés. Pourtant, tout cela coûte beaucoup plus cher à la société. » Fernand

« On pourrait imaginer « pas d'expulsion sans relogement au moins de même qualité ». »

« Quand l'assistante sociale vient et dit « peut-être qu'il faut penser à un relogement ou un placement ». La contrainte, là, on la sent. C'est l'accumulation de toutes ces règles, qui au lieu de nous aider nous entassent. » Marc

« Par rapport à l'adresse de référence. Le CPAS ne veut pas me donner accès à l'adresse de référence. Du coup, je ne peux pas avoir accès à mes revenus de la vierge noire. Du coup, pas de logement. Pas de logement ? Le retour de mes enfants est compromis. Comment je fais ? » Didier.

« Quand il y a des expulsions bien souvent, on se soutient. J'ai connu des gens que l'on veut aider, accueillir, et bien on ne peut pas. Rien que pour la domiciliation, pour eux avoir droit au CPAS, automatiquement, on nous enlève les $\frac{3}{4}$ de notre chômage. Comment pouvons-nous leur tendre la main sans danger ? » Marcelle.

« Le droit à la solidarité est nié pour les plus pauvres. » Luc.

« Merci pour votre présence, votre invitation, ce travail et votre action que vous menez depuis de nombreuses années. Ce travail doit nous servir. » Mme Meerhaeghe, députée écolo.

« Dans le cadre du plan HP, il faut s'appuyer sur le principe de départ volontaire pour construire la résistance. Il n'y a pas de déménagement obligatoire. » Mme Meerhaeghe

« Vos réflexions sont issues du vécu. Pour différentes raisons, nous n'entendons pas assez le vécu des gens. Ce que vous dites est une nourriture pour nous. En entendant les témoignages, je prends conscience que nos réglementations donnent parfois une double claquette aux plus pauvres. » M. Langendries ? Député CDH

« Je trouve important ce moment d'éclairage, un temps de rencontre qui soit un temps de suivi politique... Toute politique a besoin d'évaluation ». Mme Linard, députée écolo.

Article paru dans le journal la Main dans la Main, juin 2013.

Contacts du Courrier des domaines

Le Courrier des domaines est un outil où les habitants des campings et de différents domaines prennent la parole, s'expriment, se rencontrent, réfléchissent, se questionnent, interpellent, rejoignent le combat d'autres personnes pour garder leurs logements, s'opposer à des fonctionnements qui apparaissent parfois barbares...

Si tu es intéressé : rejoins-nous

- *pour réfléchir et participer à un groupe de réflexion et de solidarité*
- *pour interpellier le pouvoir politique sur l'avenir de l'habitat*
- *rédiger des articles,*
- *distribuer le Courrier des domaines,*
- *être à l'écoute et être un relai...*

- LST Andenne asbl : rue d'Horseilles, 26 - 5300 - [085/844822](tel:085844822)-
andenne@mouvement-LST.org

- LST Ciney-Marche asbl : route de France, 5 - 5377 Baillonville-
0479/289057 ciney-marche@mouvement-LST.org

- Province du Hainaut : Rue de l'Esclopperie, 1 - 7040 Quévy-le-Grand-
0479/289057- 065/885950 fabienlardinois@voila.fr

- LST Namur asbl : LST asbl-Rue Pépin, 27 - 5000 Namur - 081/221512
namur@mouvement-LST.org

- Tubize : rue du Centre, 19 - 1460 Virginal - 067/648965
tubize@mouvement-LST.org

- Site du mouvement LST : www.mouvement-lst.org